

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES  
BUDGET PRIMITIF 2018**

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux

Elle sera mise en ligne sur le site internet de la commune.

Le budget primitif 2018 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune autorisées et prévues pour l'exercice. Il est établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement (charges à caractère général, charges de personnel, charges de gestion courante et charges financières) sans dégrader le niveau et la qualité du service public. Il doit dégager des ressources suffisantes pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements (autofinancement).

Les orientations et projets communaux pour l'année 2018

Le budget primitif est préparé conformément aux engagements pris par la Municipalité pour notamment :

- Poursuivre l'effort de la commune en accompagnement du tissu associatif, des administrés, des commerces et services
- Continuer à mener les investissements d'équipements publics nécessaires pour la commune,

**BUDGET PRINCIPAL**

- **Section de Fonctionnement**

Le résultat de clôture de l'exercice 2017 présente un excédent de fonctionnement de 558 291,78 €. L'affectation du résultat au budget primitif 2018 se présente comme suit : 300 000 euros en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement et 258 291.78 euros en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement.

- Dépenses

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 000 000 €

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 764 700,45 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	B.P. 2018
011 Charges à caractère général (fonctionnement courant de la collectivité tel que fluides, fournitures, prestations de services)	683 416.93
012 Charges de personnel et frais assimilés	576 100.00
014 Atténuation de produits (Reversement au FNGIR, au FPIC)	40 502.00
65 Charges de gestion courante (participations obligatoires telle que le service incendie, les syndicats ainsi que les subventions versées pour la gestion de services et aux associations,	357 681.52
66 Charges financières (intérêts des emprunts)	106 500,00
67 Charges exceptionnelles	500,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 764 700.45</b>

- Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 721 708.22 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2018
013 Atténuation de charges (versements de l'état pour les emplois aidés ainsi que les remboursements de salaires pour les agents en arrêt maladie (à partir du 16 <sup>ème</sup> jour)	22 000,00
70 Produits des services (recettes générées par le restaurant scolaire, le périscolaire, le camping municipal)	110 630.49
73 Impôts et taxes (recettes fiscales)	811 686.00
74 Dotations et participations (dotations versée par l'Etat)	374 673.00
75 Autres produits de gestion courante (loyers+excédent BA)	402 718.73
<b>TOTAL</b>	<b>1 721 708.22</b>

➤ **Section d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 660 000,00 euros.

- Dépenses

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 439 370.76 €

CHAPITRE	BP 2018
10 Dotations, fonds divers et réserves	81.00
16 Emprunt et dettes assimilées (remboursement capital des emprunts)	169 760.00
20 Immobilisations incorporelles (Plan Local d'Urbanisme, frais d'études église)	25 000.00
204 Eclairage Public (Opérations d'éclairage public)	50 000.00
205 Concessions et droits similaires	0.00
21 Immobilisations corporelles (terrains nus, construction, mobilier)	562 914.76
23 Immobilisations en cours (aménagement des abords du pôle culturel, opération de travaux réhabilitation et extension salle de sports et construction d'une salle culturelle)	631 615.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 439 370.76</b>

- Recettes

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 374 700.45 euros.

CHAPITRE	BP 2018
10 Dotations, fonds divers et réserves (Fonds de compensation de la TVA, Taxe d'aménagement, excédent de fonctionnement capitalisé)	571 000,00
13 Subventions d'investissements (Dotation d'Equipement Territoires Ruraux, Conseil Régional, Département, SyDEV, Etat)	312 784.54
16 Emprunts	490 915.91
<b>TOTAL</b>	<b>1 374 700.45</b>

<b>BUDGET CONSOLIDE</b>
<b>BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE ET LES BUDGETS ANNEXES</b>

	FONCTIONNEMENT DEPENSES	FONCTIONNEMENT RECETTES	INVESTISSEMENT DEPENSES	INVESTISSEMENT RECETTES
Commune	2 000 000,00	2 000 000,00	1 660 000.00	1 660 000.00
Lotissement	999 737.76	999 737.76	549 070.00	549 070.00
Transport Scolaire	50 000,00	50 000,00	86 730.02	86 730.02
<b>TOTAL</b>	<b>3 049 737.76</b>	<b>3 049 737.76</b>	<b>2 295 800.02</b>	<b>2 295 800.02</b>

- Taux d'imposition

La commune a changé de régime fiscal (3 taxes) et est désormais soumise au régime de la fiscalité professionnelle unique. Le montant de la dotation forfaitaire diminue d'environ 20 000 euros.

Après fixation des taux des taxes pour l'année 2018 la variation du produit fiscal attendu diminue sensiblement par rapport à 2017.

Libellées	2018
Taxe d'Habitation	23.92 %
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties	11.08 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	49.09 %

- Principaux ratios

Informations financières	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/population	888.34
Produit des impositions directes/population	364.93
Recettes réelles de fonctionnement/population	876.63
Encours de dette/population	1509.45
DGF/population	151.91
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	33.02 %